



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 119 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

I. Introduction

1. Les précédentes recommandations faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 119 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/54/508 et Add.1 et 2.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de cette question, en particulier en ce qui concerne les liens entre les modalités de financement des activités durables et l'utilisation du fonds de réserve, à sa 74e séance, le 2 juin 2000. Les déclarations et observations faites à cette occasion figurent dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/54/SR.74).
3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les liens entre les modalités de financement des activités durables et l'utilisation du fonds de réserve (A/C.5/52/42) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.9).

II. Examen du projet de décision A/C.5/54/L.84

4. À la 74e séance, le 2 juin, le représentant de la République islamique d'Iran, coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté, au nom du Président, un projet de décision intitulé « Liens entre les modalités de financement des activités durables et l'utilisation du fonds de réserve » (A/C.5/54/L.84).
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/54/L.84 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Liens entre les modalités de financement des activités durables dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve

L'Assemblée générale décide de reporter l'examen de la question des liens entre les modalités de financement des activités durables dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve à la reprise de sa cinquante-cinquième session.
